

Les enregistrements seront faits en toutes lettres; chaque déclaration doit être émanée du nom, des prénoms, du domicile du défunt, et de la date du décès.

DECLARATIONS DES MUTATIONS PAR DECES.

1^{re} PARTIE. N^o 6.

DROITS D'ENREGISTREMENT	
simple.	en sus.
fr.	c.
fr.	c.

Notaire, en l'état civil et certifié tel que
vingt deux mille cinq cent trois francs
pour l'émargement / sans impôts.

Je soussigné
affirme le contenu de l'acte de mutation
sur prise de vue et à signer: *M. K...*

acte le huit juin 1873 Cluse
acte le vingt juin 1873 Cluse
acte le dix sept juin 1873 Cluse

143293 25/04/2024, 09:19
3 Q art. 8939

Mme Christiane Barral (9033)



Lecteur

19

1.	la somme	19.00	4.95	fr.
2.	la somme	70.00	10.00	.10
3.	la somme	30.00	7.64	8.00
4.	la somme	16.10	1.67	1.90
		34.10	14.28	19.00
accusé de réception				300

Je soussigné
affirme le contenu de l'acte de mutation
sur prise de vue et à signer: *Christophe*
N^o 113. Du vingt juin 1873.

Et comme il portait fort peu le montant de l'acte et que
je n'ai pu en faire un acte séparé, j'ai joint à l'acte
un état de l'acte de mutation et de l'acte de mutation
pour un contrat de mariage. Je soussigné
pour un contrat de mariage. Je soussigné